



## DOMAINE PUBLIC

### **Avis de publicité préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public**

(En application de l'article L2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques)

#### **Objet :**

La Commune de Bastia envisage de mettre à disposition un emplacement sur la place Saint Nicolas, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2023, en vue de l'organisation d'un « Salon de la Bière », sous garden, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

#### **Conditions de mise à disposition :**

Le candidat devra proposer l'organisation d'un Salon de la Bière, sous garden.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur et à fournir à la commune un dossier de demande d'autorisation de manifestation accompagné des pièces justificatives suivantes : lettre de demande, plan d'implantation, statuts, assurance, dossier de sécurité.

#### **Procédure :**

Toutes déclarations de manifestation d'intérêt doivent être adressées au service du domaine public, hôtel de ville, 20410 Bastia cedex, par courrier ou courriel à l'adresse suivante : [domaine-public@bastia.corsica](mailto:domaine-public@bastia.corsica)

#### **Critères :**

- Pertinence de l'opération au regard du nombre d'intervenants,
- capacité de l'organisateur en la matière et notamment pour l'organisation de manifestations similaires.

Mise en ligne : Mardi 12 septembre 2023

Date limite de réception des réponses : Vendredi 22 septembre 2023 à 12h00